

Gros plan sur

Médicaments génériques

Les pouvoirs publics encouragent désormais les médecins et les patients à orienter leur choix vers des médicaments génériques ou bon marché. Cela permet de belles économies pour les ménages ainsi que pour la sécurité sociale. Mais ces médicaments ont parfois encore mauvaise réputation. Sont-ils réellement aussi efficaces que les autres ?

Un nouveau médicament lancé sur le marché par une firme pharmaceutique est protégé par un brevet durant 20 ans à partir de la découverte de la substance active à l'origine du médicament. Pendant la période de ce brevet, seule cette firme peut commercialiser le nouveau médicament comme "médicament de référence" et rentabiliser ainsi ses investissements.

Après cette période, d'autres firmes pharmaceutiques peuvent mettre ce médicament en vente, sous un autre nom de marque. Si elles apportent la preuve qu'il a le même effet et qu'il est au moins 31% moins cher que le médicament de référence, il s'agit d'un médicament générique. Ce médicament doit être enregistré par le SPF Santé publique, comme tout médicament, et pour cela il doit répondre à une série de critères de qualité : il doit contenir le même principe actif (ou substance active) que le médicament original, le même dosage (quantité de substance active par médicament), se présenter sous la même forme (par exemple comprimé ou gélule, sirop...), avoir la même qualité thérapeutique. Son prix doit aussi répondre à des exigences légales. Les médicaments bon marché, quant à eux, sont des spécialités originales dont le brevet a expiré et dont le pro-

ducteur a choisi d'abaisser le prix au niveau du ou des générique(s) concurrent(s), voire en-dessous. Il arrive donc parfois que l'original soit moins cher que la copie.

Des économies pour vous...

Les médicaments génériques sont présents en Belgique depuis pas mal d'années. Cependant, ce n'est qu'à partir de 2001 que leur part de marché a réellement augmenté. En effet,

Les médicaments génériques sont aussi un moyen intéressant de faire des économies pour la sécurité sociale.

avec le système de remboursement de référence, l'assurance maladie rembourse moins qu'avant les médicaments de référence pour lesquels il existe une alternative générique remboursable. Cela explique que des médicaments hier "gratuits" (lire entièrement remboursés) peuvent être "payants" aujourd'hui si c'est toujours le médicament de référence qui est prescrit.

Certains producteurs de médicaments de référence ont réagi en diminuant leurs prix. La différence de prix entre un médicament de référence et son générique varie donc d'une spécialité à l'autre. Comme les 31% de baisse que la loi impose aux prix des génériques est un minimum, il existe souvent aussi des différences de prix entre les différentes marques de génériques pour un même médicament de référence.



... et pour la sécurité sociale

Les médicaments génériques sont aussi un moyen intéressant de faire des économies pour la sécurité sociale. Le remboursement des médicaments dépend effectivement du prix. Plus celui-ci est faible, moins l'assurance maladie doit rembourser. Cela libère des moyens pour rembourser les nouveaux médicaments qui améliorent réellement l'arsenal thérapeutique, et qui sont souvent chers.

Les médicaments génériques sont-ils aussi efficaces que les originaux ?

Les médicaments génériques sont parfois comparés à tort à des "produits blancs". Ces derniers sont moins chers que les marques, mais aussi de composition et de qualité différentes. En ce qui concerne les médicaments génériques, ils sont tout aussi efficaces et de même qualité que les médicaments de marque. Les firmes pharmaceutiques doivent d'ailleurs le prouver.

Pour être enregistré par le SPF Santé publique, un médicament générique doit avoir la même qualité, le même principe actif, le même dosage et la même efficacité que l'original.

Il arrive que les génériques aient une autre forme ou une autre couleur que leurs équivalents, mais s'ils sont reconnus comme équivalents, cela n'a aucune incidence sur leur efficacité ou leur rapidité d'action.

Il arrive que les génériques aient une autre forme ou une autre couleur que leurs équivalents, mais s'ils sont reconnus comme équivalents, cela n'a aucune incidence sur leur efficacité ou leur rapidité d'action.

L'effet placebo peut jouer un rôle important dans l'effet d'un médicament. Changer la forme, la couleur, le goût, l'odeur... d'un médicament, même s'il garde exactement le même principe actif, peut donc avoir un impact psychologique sur certaines personnes. Ces petites différences par rapport à la référence peuvent également engendrer une certaine confusion chez ceux qui prennent plusieurs médicaments par jour.

N'hésitez pas à en discuter avec votre médecin ou votre pharmacien. Il pourra vous donner de plus amples informations, et choisir avec vous le médicament qui vous convient le mieux. Mais sachez qu'un médicament, générique ou de référence,

reste un médicament, même s'il est moins cher.

Pourquoi les médicaments génériques sont-ils moins chers ?

Le fabricant d'un médicament de substitution produit exactement le même médicament que la firme qui a travaillé plusieurs années pour le développer. Il profite donc du travail déjà effectué par quelqu'un d'autre et dispose de toutes les informations nécessaires. Le générique peut alors être rentable en étant vendu à un prix plus bas. Le fabricant est d'ailleurs obligé de le vendre moins cher. Depuis l'introduction de produits génériques sur le marché, le prix de certains médicaments originaux dont le brevet a expiré a également diminué (médicaments bon marché).

Puis-je demander un médicament générique à mon médecin ?

Vous avez le droit de demander à votre médecin de vous prescrire de préférence des médicaments génériques. De plus en plus de médecins sont convaincus de la nécessité de ces médicaments et le font déjà spontanément.

Si votre médecin continue à vous prescrire un médicament original, qu'il connaît bien et qu'il a l'habitude de prescrire, n'hésitez pas à en discuter avec lui.

Un médecin peut toutefois refuser de prescrire un médicament générique (en cas de risque d'intolérance par exemple). Dans ce cas, vous ne pourrez aller à l'encontre de sa décision.

Puis-je demander un médicament générique à mon pharmacien ?

Le pharmacien ne peut, à votre demande, remplacer un médicament original par son équivalent générique.

En Belgique, le pharmacien est en effet obligé de respecter la prescription.

• Si le médecin précise la marque d'un médicament sur sa prescription, le pharmacien doit fournir précisément cette marque ;

• S'il s'agit d'un antibiotique, une nouvelle réglementation oblige désormais le pharmacien à délivrer le produit le moins cher,

à moins que le médecin ne note explicitement que la substitution n'est pas autorisée (en cas d'intolérance par exemple) ;

• Si le médecin choisit de prescrire n'importe quel médicament sans mentionner de nom de marque et utilise alors le nom international officiel (DCI ou dénomination commune internationale) de la substance, le pharmacien doit vendre le médicament le moins cher contenant cette substance et respectant les informations précisées sur la prescription.

En revanche, pour les médicaments ne nécessitant pas de prescription médicale, et ne faisant donc pas l'objet d'un remboursement, vous pouvez demander le moins cher à votre pharmacien. N'hésitez pas à en discuter avec lui pour savoir ce qui est le plus avantageux pour vous.

// LA DIRECTION MÉDICALE DE LA MC



Mutualité chrétienne Bruxelles
Mutualité Saint-Michel
111-115 bd Anspach à 1000 Bruxelles
Éditeur responsable : Arnaud Gorgemans
Fax : 02/501.58.38 • Tél. : 02/501.51.99
Tél. : 02/501.58.58
Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7

Calculez les économies que vous pourriez faire !

Le site de la MC (www.mc.be), propose un comparateur de prix qui vous permet d'introduire le nom d'un médicament et de comparer avec les médicaments similaires existants. Pour le trouver, rendez-vous dans la partie "Self-Service" sur la page d'accueil et choisissez le lien "Chercher et comparer les médicaments génériques". Et si vous n'êtes pas familier d'Internet, sachez que nos conseillers sont là pour vous aider. Venez nous rendre visite en agence ou téléphonez-nous au 02/501.58.58.

Conseil

Pour mieux vous accueillir en agence

En début d'année, il y a souvent une forte affluence dans nos agences. Afin de pouvoir mieux vous servir, nous vous suggérons ici quelques moyens d'éviter les pertes de temps et d'obtenir plus rapidement ce que vous cherchez.

- > **Choisissez votre moment pour passer nous voir**
- Connaissez-vous les heures d'ouverture de votre agence ? Vous pouvez les retrouver en ligne sur www.mc.be/horaire-bxl.
- Certaines périodes sont généralement plus calmes : passez l'après-midi ou les jeudis, par exemple.
- Évitez également de vous présenter en agence juste avant l'heure de fermeture. En effet, en cas de forte affluence, le conseiller fermera la porte un quart d'heure avant la fin de la permanence (12h45) pour permettre de traiter le dossier du dernier affilié dans des conditions optimales.
- > **Utilisez les modes de contact à distance**
- Il n'est pas toujours nécessaire de vous déplacer ! Vous pouvez nous contacter :
 - > par téléphone : 02/501.58.58
 - > par mail : st.michel@mc.be
 - > en ligne : www.mc.be
- De nombreux documents (attestations, documents déclaratifs, brochures, vignettes jaunes...) peu-

Vous souhaitez savoir si votre agence est ouverte ? Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7.

vent être commandés ou téléchargés sur www.mc.be (rubrique "Self-service"). Si vous n'avez pas Internet chez vous, vous pouvez passer commande auprès du numéro vert 0800 10 9 8 7.

> Déposez vos attestations dans une boîte MC

Pour obtenir le remboursement de vos soins, il n'est pas nécessaire de faire la file, ni même de vous rendre en agence. Vous pouvez déposer vos attestations de soins dans la boîte MC la plus proche de chez vous. En revanche, si vous avez besoin d'urgence de votre remboursement, présentez-vous en agence et remettez-là en main propre au conseiller. Votre attestation sera remboursée rapidement.



Nous consacrerons par ailleurs deux jours exclusivement au traitement de vos attestations de soins, pour vous permettre d'être remboursés dans des délais raisonnables : Nos agences seront donc exceptionnellement fermées les jeudis 14 janvier et 18 février.

À la MC Saint-Michel, nous trouvons important de prendre le temps pour vous écouter, de répondre à vos questions, de vous servir, de vous conseiller, et de vous accompagner dans vos démarches. En ce début d'année, les temps d'attente peuvent être un peu plus longs que d'habitude. Sachez que nos collaborateurs font leur maximum pour vous servir dans les meilleures conditions. Nous vous remercions d'avance pour votre patience et votre compréhension.

Altéo

Le bonheur a tous les visages

Nous vous en avons parlé dans ces pages, Altéo vous invitait à découvrir sa campagne "Bonheur et handicap" ce 25 novembre sur le piétonnier Anspach.

Ce fût l'occasion de beaux moments de discussion de fond avec les passants, autour d'un chocolat chaud, sur le handicap, l'accessibilité, l'accès à l'emploi, mais aussi, vu l'actualité, sur l'inclusion et le vivre ensemble. Les nombreux permanents et volontaires d'Altéo Bruxelles ont contribué à animer un piétonnier qui était peuplé d'enfants, de personnes jeunes et âgées, de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite...

Pour illustrer le slogan de la campagne "Le bonheur a tous les visages", les passants étaient invités à se faire photographier et à éventuellement ajouter, sur leur polaroid, un bref message à propos du bonheur.

Vous pouvez encore suivre et diffuser la campagne via Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/alteoasbl>



Jeunesse & Santé

Il reste encore quelques places !

Cette année, Jeunesse & Santé vous propose une grande variété de séjours à l'étranger.

En plus des traditionnels séjours ski, faites votre choix parmi de nouvelles formules découvertes accessibles dès 12 ans. Et pour les plus âgés (14-17 ans), J&S organise un voyage entre "vacanze, cultura e divertimento" : un citytrip à Rome !



Les animateurs mettront tout en œuvre pour offrir à votre enfant des vacances inoubliables. Dès le départ, ils veilleront à ce que chacun trouve sa place au sein du groupe et profite un maximum de son séjour. Au programme : du ski, de la neige ou du soleil mais également des animations de qualité préparées par des animateurs formés. Des vacances hors du commun ! Pour les jeunes dès 16 ans, Jeunesse & Santé organise également des formations pour devenir animateur breveté.



Plus d'infos ? Téléchargez les brochures "Séjours" et "Formations" sur www.jeunesseetsante.be ou appelez le 02/501.58.20

SPORT ET SANTÉ

Devenez coach sportif "Je Cours Pour Ma Forme"



>> La MC Saint-Michel recherche des coachs pour encadrer des sessions "Je Cours Pour Ma Forme"

Vous aimez courir et vous avez envie de partager votre passion ? Accompagnez votre groupe dans sa progression afin que les participants parviennent à courir 5, 10 ou 15 km à la fin de la session !

Concrètement :

- > Vous encadrez un groupe de débutants ou confirmés pendant minimum deux saisons de 13 semaines d'entraînements à raison d'une séance d'une heure par semaine au printemps et à l'automne.
- > Une défraîement de 15 euros par séance vous est octroyé.
- > Vous participez préalablement à une formation d'une demi-journée offerte par la Mutualité chrétienne.
- > Le programme ne vise ni la compétition, ni le chrono ou la performance mais bien les bienfaits pour la santé. Les objectifs sont donc avant tout le bien-être et la convivialité.

Lieux et horaires de coaching de mars à juin :

- > **FORÊT DE SOIGNES** (Auderghem) : objectif 10 km : le dimanche de 11h à 12h
- > **PARC ROYAL** (Bruxelles Ville) : objectif 5 km : le jeudi de 12h30 à 13h30
- > **NEDER-OVER-HEMBEEK** : objectif 5 km : le mardi de 18h30 à 19h30
- > **LAEKEN** : objectif 5 km et/ou 10 km : le jeudi de 18h30 à 19h30
- > **UCCLE** : objectif 5 km et/ou 10 km : le lundi 18h30 à 19h30

Intéressé(e) ? Envie d'avoir plus d'informations ? Contactez le service Infor Santé au 02/501.55.19 ou par mail à infor.sante.bxl@mc.be. Pour en savoir plus sur le programme "Je cours pour ma forme", consultez également le site www.jecourspourmaforme.be

ÉNÉO VOUS PROPOSE

Un cours d'informatique



- > Niveau "perfectionnement"
- > 10 sessions

Au programme : la sécurité informatique, comment nettoyer son PC, photos et ordinateur.

Dates : tous les mardis à partir du 12 janvier, de 13h30 à 15h30 (hors vacances scolaires)

Lieu : Auberge numérique de Fobagra, rue de Jérusalem 46 à 1030 Schaerbeek

Prix : 50 EUR pour les membres MC • 60 EUR pour les non membres MC

Inscription obligatoire (places limitées) au 02/501.58.13 (de 9h à 12h)



La force du GINSENG



✓ Contre l'eczéma, le psoriasis, l'acné, la peau sèche, les engelures,...

✓ Contre les muscles raides et fatigués après un effort physique. Pour garder les articulations souples.

Dans nos magasins Qualias d'Ixelles et de Berchem-Sainte-Agathe www.qualias.be

PROMO 15€/pc

Action non cumulable, valable du 1^{er} au 31 janvier 2015. Sauf omission ou erreur d'impression. Voir conditions en magasin.

